



fondée en 1986

association des usagers de la langue française

JONQUIÈRE 3694, rue Cabot Jonquière G7X 7X7 (418) 542-2033	MONTRÉAL 3125, rue Jean-Brillant Montréal H3T 1N7 (514) 738-2000	OTTAWA 333, rue Metcalfe, App.10 Ottawa K2P 1S5 (613) 230-1960	SHERBROOKE 1976, rue de Balmoral Sherbrooke J1J 1E1 (819) 346-1383	TROIS-RIVIÈRES 4290, rue Barthe Trois-Rivières G8Y 1N3 (819) 375-5128
------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

RAPPORT DU BUREAU

1994-1995

TABLE DES MATIÈRES

I.	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	1
II.	ACTION DE L'ASSOCIATION EN 1993-1994 [?]	
	Plaintes à l'Office de la langue française	2
	Plaintes au Commissaire aux langues officielles	4
	Suggestions au gouvernement du Québec et aux organismes de compétence provinciale	6
	Suggestions au gouvernement fédéral et aux organismes de compétence fédérale	9
	Suggestions concernant des conventions collectives	10
	Suggestions à des associations professionnelles	11
	Suggestions à des sociétés et à des organismes divers	12
	Suggestions aux médias	16
	Suggestions concernant certains mots	18
	Suggestions concernant le mot « place »	21
	Démarches personnelles des membres	23
	Relations avec d'autres organismes	25
III.	PERSPECTIVES	26

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

L'Association fonctionne grâce à l'appui fidèle de ses membres qui ont versé 5 590 \$ en cotisations et 3 089,08 \$ en dons, grâce aussi à une subvention de 5 000 \$ reçue du ministre chargé de l'application de la Charte de la langue française. L'Association a reçu la somme de 1 000 \$ de la CSN en appréciation de sa participation à la révision du vocabulaire de la convention collective intervenue entre cette centrale et le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la CSN.

L'Association a publié un premier bulletin en juillet 1994 qui a été expédié à tous les membres de l'Assemblée nationale à la suite de leur élection le 12 septembre 1994. Les 475 juges de différentes cours au Québec, les 75 employés de l'Office de la langue française et les 42 ordres professionnels existant au Québec ont également reçu un exemplaire de ce bulletin.

Le second bulletin publié en mars 1995 a été expédié à tous les membres de l'Assemblée nationale à Québec et aux députés du Québec à Ottawa. Il a été envoyé aussi aux 225 Chambres de commerce du Québec.

Les deux bulletins ont été adressés aux 350 membres de l'Association; la liste d'envoi comprend aussi les recteurs d'universités, quelques centrales syndicales, les bureaux régionaux de l'Office de la langue française, quelques linguistes, quelques journalistes, certains organismes européens, etc. pour un total d'environ 125 envois.

L'article intitulé « Les juges au banc des accusés », qui a paru dans le bulletin de juillet 1994 a été publié dans les périodiques suivants :

CIRCUIT - bulletin de l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec - hiver 1994-1995

Le Sommaire - bulletin de l'Association des juristes de l'État - octobre 1994

L'Actualité terminologique - bulletin du Bureau de la traduction à Ottawa - 1^{er} bulletin de 1995.

Bulletin de la société d'avocats Ogilvy Renault.

Le bureau s'est réuni à trois reprises au cours de l'année, soit le 22 avril, le 14 octobre et le 6 décembre 1994.

L'effectif de l'Association est passé cette année de 291 à 332 membres, dont 24 membres collectifs. L'Association a accueilli 71 nouveaux membres, mais 43 membres n'ont pas renouvelé leur adhésion au cours de l'année écoulée. Un rappel particulier a été fait avec l'envoi de l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle.

ACTION DE L'ASSOCIATION EN 1994-1995

Plaintes à l'Office de la langue française

L'ASULF a signalé à 18 reprises à l'Office de la langue française des violations de la Charte de la langue française.

Office des ressources humaines

Fiche de notation du personnel du Gouvernement du Québec contenant plusieurs fautes de français. L'OLF a écrit à la Direction des politiques du personnel qui a répondu que ce formulaire allait être retiré et qu'il n'y avait donc pas lieu de le réviser. Ce formulaire est pourtant encore utilisé. Il faudra revenir à la charge.

Autobus de la STCUQ - Québec

Inscription unilingue anglaise concernant la sécurité dans un autobus. La situation a été corrigée. On a constaté que plusieurs autobus étaient en dérogation, les autocollants en français ayant été arrachés lors d'actes de vandalisme. Des nouveaux autocollants en français ont été apposés.

Inter-Canadien

Cette compagnie distribue dans un avion qui vole entre Québec et Sept-Îles des « roasted peanuts » dont l'emballage ne comporte que de l'anglais. Il s'agit d'un produit de la compagnie Café Snacks Inc., importé des États-Unis. L'OLF répond :

La situation qui a fait l'objet de votre plainte constituait effectivement une dérogation à la Charte de la langue française. À la suite des démarches de notre conseiller, cette situation a été corrigée. Une représentante de l'entreprise Inter-Canadien nous a expliqué que des sachets de marque Krispy Kernels sont habituellement distribués. L'emballage de ces sachets est bilingue et conforme aux exigences de la loi. Les sachets de marque Eagle Snacks Inc. sont destinés à un appareil exploité en Ontario et sur lequel la compagnie effectue un entretien hebdomadaire. C'est ainsi qu'un certain nombre de sachets non conformes ont pu être oubliés à bord de cet avion. La compagnie a pris les mesures nécessaires pour ne plus distribuer les sachets Eagle Snacks Inc., sur tous les vols réalisés au Québec.

Général Accident Indemnité Compagnie d'Assurance

Dénomination qui constitue un affront à la langue française. L'Association a communiqué avec l'OLF qui a fait une suggestion discutable, soit Compagnie d'assurances Général Accident du Canada. Cette compagnie s'affiche dans les journaux comme étant la « Général Accident, Compagnie d'assurances du Canada ». C'est tout dire.

« Snug Sheet Straps »

Nom d'un produit indiqué en anglais seulement. L'OLF répond :

Le nom « Snug Sheet Straps » est une marque de commerce déposée. Selon les dispositions de l'article 7 du Règlement sur la langue de commerce et des affaires, on peut, sur un produit, utiliser une marque de commerce rédigée uniquement dans une autre langue que le français s'il s'agit d'une marque de commerce reconnue au sens de la Loi sur les marques de commerce, sauf si une version française en a été déposée. Nous devons donc conclure qu'il n'y a pas ici d'infraction à la loi.

Motel Roussillon Provence - Thetford-les-Mines (la dénomination officielle est Thetford-Mines)

Priorité donnée à l'anglais dans cet établissement. La carte d'inscription porte le titre unilingue anglais « Registration Card ». Le texte en anglais vient en premier lieu sur la carte et il est écrit en caractères plus gros. On y lit aussi « No licence » et « In Out » sans traduction.

L'OLF répond :

Précisons tout d'abord que cet établissement est engagé dans une réorientation qui en fera, au printemps 1995, un hôtel pour personnes âgées. L'établissement possède encore des milliers de fiches non conformes et seulement quinze chambres sont disponibles pour la clientèle. La directrice administrative du motel en question désire néanmoins se conformer à la loi et elle s'est engagée à franciser manuellement toutes les fiches d'inscription qui seront utilisées dans son établissement. Bien sûr le résultat n'est pas particulièrement joli mais cette solution a été considérée comme un compromis acceptable, compte tenu du fait que l'établissement utilisera ces fiches pour quelques mois seulement.

Unitel Communications Inc.

Correspondance unilingue anglaise reçue par un membre de la région de Québec. L'OLF accuse réception.

Audio Beaudoin télévision Inc.

Facture de l'entreprise portant des inscriptions unilingues anglaises. Situation corrigée par l'OLF.

Restaurant Tangville

Sachet de thé sur lequel le français brille par son absence.

Pas de réponse.

Magasin Brown's - Québec

Étiquette sur les chaussures de marque Keds portant des inscriptions unilingues anglaises. L'OLF informe l'ASULF qu'à l'arrivée du stock de 1995 on enlève systématiquement les étiquettes non conformes attachées aux chaussures destinées au marché du Québec. On les remplace par une nouvelle étiquette portant le message « KEDS Cuir ultra lavable ».

4

Micro Computer Accessories Inc.

Instructions d'assemblage sur un carton d'emballage d'un porte-copie et garantie rédigées en anglais.

Centre du rasoir « Fine lame » de Sainte-Foy

Pièces de rasoir Remington désignées en anglais seulement sur le reçu de caisse. Les reçus de caisse sont maintenant rédigés en français.

Compagnie Pact - Donnacona

Directive de sécurité de cette compagnie rédigée en anglais dans un entrepôt. L'affiche non conforme a été enlevée.

Carte santé

Le journal Le Soleil a utilisé l'expression « carte santé » pour qualifier la carte d'assurance-maladie utilisée dans un projet pilote à Rimouski. L'Association a demandé à l'OLF s'il y aurait une autre expression à privilégier. L'OLF a accusé réception de cette demande, mais n'a pas vraiment répondu à cette question. Il y a lieu de craindre qu'on utilise plus tard cette appellation qui ne paraît pas justifiée à première vue.

Goodyear Canada Inc.

Inscriptions unilingues anglaises sur l'étiquette collée sur un pneu fabriqué aux États-Unis. L'OLF accuse réception.

Raybestos Products Co.

Emballage d'une pièce fabriquée aux États-Unis portant des inscriptions unilingues anglaises. L'OLF accuse réception.

Présentoir dans un magasin Métro - Sainte-Foy

Présentoir en anglais des produits Platina de la boulangerie Dough Delight ltée dans un magasin Métro. La situation a été corrigée à la suite de l'intervention de l'OLF.

Marché Métro - Sainte-Foy

Marmelade importée de Belgique par une société américaine et réexportée au Québec portant des inscriptions unilingues anglaises. La situation est corrigée. Le produit n'est pas vendu couramment par le magasin et il ne reste aucune trace de celui-ci en inventaire ou sur les tablettes.

Plaintes au commissaire aux langues officiellesCamp spatial Canada

La Corporation Camp Spatial Canada, dont la dénomination avait fait l'objet d'une plainte de l'ASULF en août 1993, a obtenu des lettres patentes supplémentaires en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. Cet organisme s'appelle depuis juin 1994 « Camp spatial Canada ». L'ASULF a cependant demandé que la nouvelle dénomination qui figure sous l'emblème soit

intégrée à l'emblème pour le rendre bilingue et non unilingue anglais comme il l'est présentement. Cette demande, formulée en août 1994, n'a reçue aucune suite à ce jour.

Société Radio-Canada

L'ASULF a écrit à un journaliste de la Société Radio-Canada. La lettre a été retournée avec la mention « Remove of your mailing list - unknown ». À la suite de l'intervention du commissaire aux langues officielles, le message inscrit sur les étiquettes utilisées à la salle du courrier de la SRC a été corrigé. On y trouve maintenant « Inconnu - Unknown, Retour à l'expéditeur/Return to sender ».

Air-Canada

Un avocat de Montréal, membre de l'ASULF, qui a utilisé les services d'Air Canada, a constaté que le service en français était inexistant lors d'un vol Montréal-Toronto. L'Association a porté cette situation à l'attention du commissaire aux langues officielles.

Air Canada a informé le commissaire que quatre des cinq agents de bord lors du vol en question étaient bilingues et que c'était malheureusement l'agent unilingue qui avait servi le membre de l'ASULF. Les renseignements donnés n'ont pas entièrement satisfait le plaignant. Le commissaire écrit :

Depuis cette conversation avec... (le membre), nous avons obtenu d'autres informations de la Société en réponse à une demande que nous lui avons faite quant aux mesures qu'elle entend prendre afin d'assurer à l'avenir que le service en français soit disponible sur les trajets bilingues et particulièrement les vols qui décollent ou atterrissent au Québec. Elle nous assure que la majorité des agents pour ces vols sont bilingues, mais elle se dit présentement dans l'impossibilité d'exiger que tous les agents le soient. Elle nous a aussi indiqué qu'elle met l'accent sur la connaissance des deux langues dans le recrutement de nouveaux agents. Ainsi les 150 nouveaux agents de bord embauchés en 1994 étaient bilingues. Nous sommes d'avis que le recrutement contribuera à améliorer le service en français à bord des vols. Toutefois, je tiens à vous assurer que nous suivons cette situation de très près. Cette question sera d'ailleurs abordée par le Commissaire au cours d'une rencontre qu'il aura dans les prochaines semaines avec le Président d'Air Canada.

Je vous invite, ainsi que... (notre membre), à communiquer de nouveau avec nous si vous constatez qu'Air Canada manque à ses obligations linguistiques. C'est grâce aux interventions comme les vôtres que nous arrivons à faire mieux respecter les droits des voyageurs des deux langues.

Via Rail

Un membre de Gatineau a rapporté l'incident suivant que l'Association a porté à l'attention du commissaire aux langues officielles. Dans un train Ottawa-Montréal, le chef de train, qui porte un nom français, et le serveur, un asiatique poli mais unilingue, lui ont parlé uniquement en anglais, même si elle s'est adressée à eux en français. Cette personne ajoute que ce n'est pas la première fois que pareille situation se présente dans le train Ottawa-Montréal.

Le commissaire traite présentement cette plainte.

Suggestions au gouvernement du Québec et aux organismes de compétence provinciale

Charte de la langue française

Au lendemain des élections de septembre 1994, l'ASULF a adressé au docteur Camille LAURIN, père de la loi 101, une lettre de 13 pages traitant de problèmes relatifs au statut et à la qualité de la langue française au Québec. Le même lettre a été acheminée aux ministres responsables de l'application de la Charte de la langue française, successivement Mme Marie MALAVOY, Mme Rita DIONNE-MARSOLAIS et finalement M. Jacques PARIZEAU. Les trois dernières personnes mentionnées ont accusé réception de cette lettre.

Code des professions

Le seul changement d'ordre linguistique qui a été apporté au Code des professions a été le remplacement de l'expression « corporations professionnelles » par « ordres professionnels » pour désigner les professions visées par cette loi.

L'Office des professions a dit aux membres de la commission parlementaire qui étudiait le projet de loi que les autres suggestions de l'ASULF ne méritaient pas d'être retenues, que tout le monde se sentait bien avec le vocabulaire actuel, que les gens étaient « à l'aise avec ça » et que l'ASULF était d'ailleurs la seule à les mettre de l'avant, ce qui n'était pas exact. Ainsi, il n'y aura pas encore de Code des ordres professionnels, pas de Tribunal des ordres professionnels ni de Conseil interprofessionnel ou Conseil interordres parce que l'Office des professions a préféré sacrifier la qualité de la langue pour maintenir le statu quo.

Le législateur a manqué une belle occasion de corriger le vocabulaire de cette loi. L'ASULF devra revenir à la charge.

Avant-projet de loi sur l'avenir du Québec

L'ASULF s'est adressée aux membres de toutes les commissions régionales sur l'avenir du Québec pour leur faire part de ses observations sur le texte de l'avant-projet de loi sur l'avenir du Québec.

Un exemplaire du mémoire a été expédié à quelques médias du Québec. Le Soleil a publié un article à ce sujet en février dernier. L'ASULF a par la suite fait parvenir son mémoire à la Commission nationale sur l'avenir du Québec. La secrétaire de la Commission nationale assure que le mémoire de l'ASULF a été pris en considération et soumis à l'analyse au même titre que tous les autres mémoires. Il sera intéressant de voir les résultats, s'il y a lieu.

L'Association a aussi fait des observations sur le Guide de participation aux commissions sur l'avenir du Québec.

Contrôleur des finances

L'ASULF a réussi à faire corriger après 6 ans d'efforts le formulaire peut-être le plus utilisé depuis plus de 30 ans par tout le personnel de la fonction publique, les juges, etc. Ce formulaire était appelé « Réclamation pour frais de voyage et d'assignation »; le nouveau sera intitulé « Demande de règlement

des frais de déplacement »; il devrait être utilisé bientôt. Il comporte plus d'une dizaine de corrections.

L'Association tente maintenant de faire corriger le formulaire intitulé « Certificat d'assurance affaires de véhicule automobile ». Les résultats se font attendre.

Inspecteur général des institutions financières

L'ASULF a fait des suggestions concernant la Déclaration d'immatriculation des personnes morales et le Guide accompagnant cette déclaration qui contenaient quelques erreurs de français. L'inspecteur général a accusé réception. Il faudra voir ce qu'il va faire.

L'Association va écrire bientôt au sujet des lettres patentes elles-mêmes qui contiennent plusieurs incorrections.

Ministère de la Culture et des Communications

L'ASULF a demandé la correction de deux fautes de français que l'on trouve dans la publication « Votre argent vaut de l'art ». Le directeur de l'information remercie l'ASULF de ses observations et mentionne qu'il en tiendra compte.

Ministère de l'Éducation

On peut voir dans les autobus de la STCUQ à Québec une annonce conjointe de ce ministère et du Collège de Rosemont sur laquelle on lit ce qui suit :

VOS NOUVEAUX SOULIERS POUR LA RENTRÉE
Complétez votre D.E.C. à la maison.

Il s'agit d'obtenir, et non de compléter, son diplôme d'études collégiales à la maison. Le ministère et le collège n'ont pas réagi à cette suggestion.

Ministère de la Sécurité publique

Observations de l'ASULF sur la publication intitulée « Données sur l'état de l'organisation policière au Québec en 1993 ». Le ministère a distribué les commentaires de l'Association aux employés susceptibles d'en bénéficier.

Société des alcools du Québec

Commentaires au sujet des lettres « S » et « R » qui distinguent les vins de spécialité des vins dits réguliers dans les articles de Jean AUBRY qui paraissent dans le journal Le Devoir. La société remercie l'ASULF, mais explique qu'il serait difficile de remplacer le mot « régulier » par le mot « courant » comme le suggère l'ASULF, le mot « courant » étant réservé à l'appellation « vin de consommation courante », une catégorie en soi.

L'ASULF va poursuivre l'examen de cette question.

Décrets

L'ASULF a suggéré des modifications à apporter aux projets de décrets ci-dessous à la suite de la parution de l'avis à la Gazette Officielle.

Décret sur l'industrie des matériaux de construction

Les remarques de l'Association sont portées à la connaissance du responsable sectoriel de ce dossier.

Décret sur l'installation d'équipement pétrolier

Les remarques de l'Association sont portées à la connaissance du responsable sectoriel de ce dossier.

Décret concernant la Fondation Maurice Richard

La lettre de l'ASULF est transmise aux rédacteurs de ce texte.

Décret sur l'enlèvement des déchets solidesDécret sur la chemise pour hommesDécret n° 1500-9H concernant Jean Dorion

Pas de réponse.

RèglementsCode de plomberie

L'ASULF a signalé à la ministre de l'Emploi (elle était appelée correctement auparavant « ministre du Travail ») l'unilinguisme anglais dans le Code de plomberie. Celui-ci faisait un renvoi à des normes techniques rédigées en anglais. L'OLF vient d'écrire à l'Association que ces références allaient disparaître, sauf quelques-unes, le temps d'obtenir la version française des normes techniques. C'est là une modification importante qui aurait dû être faite il y a bien des années. La Régie du bâtiment est à faire les corrections en conséquence.

Règlement concernant le tarif d'honoraires et des frais de transport des huissiers

L'Association a suggéré certaines modifications à ce projet de règlement l'an dernier. La Chambre des huissiers du Québec, à qui le règlement s'applique, a répondu qu'elle n'y donnerait pas suite. L'ASULF est revenue à la charge auprès du ministre de la Justice, qui tiendra compte de ces commentaires lors de la prochaine modification qui pourrait être proposée à ce règlement.

Institut québécois de planification financière

La suggestion de l'ASULF est examinée.

Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec

La suggestion de l'ASULF est examinée.

Suggestions au gouvernement fédéral et aux organismes de compétence fédérale

Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada - Régime d'assurance-chômage

Suggestion de remplacer « De - From » sur une enveloppe par « Expéditeur ».

Pas de réponse.

Ministère de la Justice - Consultation sur l'enquête préliminaire

Quelques observations sur la terminologie employée dans la publication « L'enquête préliminaire : est-elle toujours nécessaire? »

Pas de réponse.

Service canadien des parcs - Québec

Quelques corrections à apporter aux inscriptions au Parc de l'Artillerie à Québec. Parcs Canada a répondu en septembre 1994 que les fautes signalées seraient corrigées au cours des prochains mois.

Société canadienne des postes

a) Xpresspost

L'ASULF s'est adressée au Comité mixte permanent des langues officielles après avoir porté plainte auprès du commissaire aux langues officielles pour signaler que la marque de commerce « Xpresspost » adoptée par la Société canadienne des postes n'était pas conforme à la Loi sur les langues officielles.

Le commissaire a répondu qu'il trouvait que cette façon de procéder allait à l'encontre de l'obligation qu'a cette société de respecter le statut d'égalité des langues officielles. Il continue en signalant qu'il est impuissant à faire corriger la situation.

Le Comité mixte permanent des langues officielles a convoqué un représentant de Postes Canada; la situation demeurera inchangée. Poste Canada refuse de modifier cette marque de commerce.

L'Office de la langue française est intervenu sans succès auprès de Postes Canada dès l'apparition de cette marque de commerce.

b) Normes d'adressage

L'Association est intervenue il y a plusieurs mois pour suggérer des modifications au projet de la norme d'adressage. Elle a reçu un projet révisé bien différent du projet initial. L'ASULF constate avec plaisir que plusieurs améliorations y ont été apportées, suffisamment pour que l'Office de la langue française déclare que la norme courante proposée répond aux exigences de la langue française.

Cette norme dite « optimale » permet à la Société canadienne des postes d'atteindre un objectif prioritaire, soit la réduction de ses coûts

d'exploitation. L'ASULF a demandé à cette société de parler plutôt « d'adressage abrégé ».

Le Bloc Québécois a émis un communiqué dont l'ASULF a reçu copie demandant à la Société canadienne des postes de mettre fin à cette norme dite « optimale » d'adresser le courrier.

c) Skypak

L'ASULF a porté plainte auprès du commissaire aux langues officielles concernant l'utilisation du nom « Skypak ».

Le commissaire a répondu qu'il s'agissait d'un service de messageries international nommé par les membres de l'organisme « GD Express Worldwide » dont Postes Canada fait partie. Le terme « Skypak » serait utilisé par six pays, soit la France, l'Allemagne, la Suède, les Pays-Bas et l'Australie. La Société dit ne pas avoir le contrôle sur le nom du produit « Skypak ».

C'est une affaire à ne pas laisser tomber. La France n'aurait-elle pas pu suggérer un autre terme?

d) À la suggestion d'un membre, l'Association a écrit au sujet d'un texte français dont la qualité laisse à désirer dans la publication intitulée « De l'Aviation civile internationale à la Vie préhistorique au Canada ».

Pas de réponse.

e) Observations au sujet de la brochure « En détail » publiée par la Société canadienne des postes. Postes Canada fait part des commentaires de l'ASULF aux responsables de publications qui remercient l'ASULF, tout en manifestant de la perplexité envers plusieurs des observations faites.

Suggestions concernant des conventions collectives

Le Devoir et La Presse - Montréal

Les multiples démarches de l'Association auprès de ces deux journaux échelonnées depuis plusieurs années pour améliorer le vocabulaire des conventions collectives applicables aux journalistes n'ont donné aucun résultat. C'est tout comme si l'ASULF n'était jamais intervenue.

M. Louis LeBORGNE, membre de l'ASULF a accepté de distribuer des exemplaires du bulletin aux participants au colloque organisé en mars dernier par l'UQAM à Montréal. Le thème portait sur Le Devoir. L'ASULF l'en remercie.

Société de transport de la Communauté urbaine de Québec (STCUQ)

La convention collective applicable au groupe communément appelé les chauffeurs d'autobus est écrite en un français à faire dresser les cheveux sur la tête. L'ASULF a insisté à plusieurs reprises auprès des parties, mais sans succès. Le Soleil a publié un article de l'ASULF. Les membres du Conseil de la communauté urbaine de Québec, de qui relève la STCUQ, ont reçu un exemplaire des observations de l'ASULF. La ministre du Travail, Mme Louise HAREL a été informée de l'action de l'Association dans ce dossier alors qu'il était question du

dépôt d'un projet de loi pour régler le conflit. Les députés membres de l'ASULF ont reçu copie de cette intervention. La ministre a pris bonne note de la requête de l'ASULF.

À la demande de l'Association, l'Office de la langue française a confié le dossier de la STCUQ à un de ses représentants qui s'occupe de la convention collective. L'employeur a maintenant reconnu la pertinence des observations de l'ASULF et les parties se disent prêtes à améliorer la situation. Nous espérons un peu.

Université du Québec à Chicoutimi

L'ASULF est intervenue une seconde fois auprès du recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi et du président du Syndicat des chargées et chargés de cours de cette université.

Des discussions sont présentement en cours pour permettre le renouvellement de leur contrat collectif. Le directeur du Service du personnel et des relations de travail confirme qu'il sera tenu compte des commentaires de l'Association lors des discussions avec le syndicat.

Aluminerie ABI - Bécancour

L'Aluminerie de Bécancour et le syndicat de ses employés ont signé une convention collective le 13 juillet 1992 qui ne tient nullement compte des interventions répétées de l'ASULF.

L'Association a demandé à l'OLF d'intervenir dans ce dossier. Elle attend des nouvelles.

Suggestions à des associations professionnelles

Syndicat des salarié(e)s cléricaux et techniques de l'amiante - Thetford-les-Mines

L'ASULF a demandé à ce syndicat de modifier sa dénomination. Il nous assure que ce changement sera fait sous peu. Nous allons vérifier ce qui a été fait.

Syndicat national de la pulpe et du papier de Beauharnois

L'Association a écrit à quelques reprises depuis plusieurs années à ce syndicat qui serait maintenant le seul de la Fédération des travailleurs des pâtes et papiers à conserver l'anglicisme « pulpe » dans sa dénomination.

Pas de réponse.

Association des avocats de province - Saint-Hyacinthe

Quelques incorrections dans le dépliant intitulé « La Vidéo-conférence au service de la Justice ».

Pas de réponse.

Conseil de la langue française

Observations relatives à la présence de deux anglicismes dans le Bulletin. Le Conseil remercie l'ASULF en faisant part de son point de vue sur l'une des expressions dénoncées.

Suggestions à des sociétés et à des organismes diversOrchestre symphonique de Québec

Remplacer « billet saison » par « abonnement » dans sa publicité. L'OSQ apprécie cette observation.

Société des jeux d'hiver de Québec 2002 - Québec

Brochure de cet organisme contenant les anglicismes « fonds d'opération » et « frais d'opération » à remplacer par « frais d'exploitation ou de fonctionnement » et « fonds de gestion ». La prochaine édition de ce fascicule sera corrigée.

VAW Aluminium Canada Inc. - Montréal

Suggestion de remplacer dans une grande annonce de cette société à l'aérogare de Sept-Îles le mot « opérant » dans le membre de phrase « opérant des usines d'aluminium à travers le monde » par « exploitant ».

Pas de réponse.

Yves Rocher Canada Ltée - Ville d'Anjou

Lettre adressée par cette entreprise à un membre de l'ASULF et dans laquelle la langue française est littéralement massacrée. Une copie de l'intervention de l'ASULF a été expédiée à l'OLF qui doit intervenir auprès des représentants de l'entreprise.

Aucune réponse de la compagnie.

Banque canadienne impériale de commerce (CIBC) - Toronto

Formulaire d'un chèque rédigé en anglais, fait à l'ordre de l'ASULF et tiré sur la succursale de Kuujjuak au Québec.

Pas de réponse.

Annuaire du télécopieur du Québec - a/s Tamec - Île-des-Soeurs

Une dizaine de fautes de français à corriger dans cet annuaire. Réponse reçue par téléphone.

Une demande est faite à l'OLF d'intervenir pour favoriser l'emploi des mots « télécopieur » et « télécopie » au lieu du terme « fax ». Le président de l'OLF écrit à cette compagnie dans le sens suggéré par l'ASULF.

Centre de terminologie de Bruxelles

L'ASULF s'est adressée à cet organisme à la demande d'un membre qui a reçu une invitation à un colloque international intitulé : Value Analysis of Specialized Dictionnaires. Il s'agit d'une invitation rédigée uniquement en anglais.

Pas de réponse.

Comité référendaire souverainiste

Les journaux, la radio et la télévision ont publié une nouvelle en décembre dernier mentionnant la création d'un « comité conjoint », en vue du référendum, par le Parti Québécois et le Bloc Québécois. L'ASULF a suggéré d'autres appellations. Le Premier Ministre du Québec et un représentant du Bloc de même que la ministre Louise BEAUDOIN ont répondu qu'ils tiendraient compte de cette suggestion.

On verra dans les mois qui viennent.

Le Domaine Oméga - Montebello

Observations sur un dépliant de ce jardin zoologique dont la qualité du texte en français laisse à désirer. Un traducteur membre de l'ASULF, M. Pierre COLLINGE, a accepté de réviser ce texte et de faire des suggestions à cette entreprise. L'Association a écrit une deuxième fois en l'absence de réponse à sa première lettre.

Azur et Soleil Ltée - Sainte-Foy

Documentation sur les nouveaux voyages offerts par cette compagnie contenant un nombre impressionnant de fautes de français.

Pas de réponse

Parti québécois - Montréal

Dépliant de ce parti concernant la campagne de financement pour l'année 1994 qui contenait quelques incorrections.

Pas de réponse.

Restaurant Le Parlementaire - Québec

L'ASULF a suggéré de remplacer dans le menu le mot « breuvage » par « boisson ». La situation est maintenant corrigée.

Goodyear Canada Inc. - Etobicoke, Ontario

Facture sur laquelle le détail des opérations est indiqué en anglais. L'ASULF a demandé de remplacer le code anglais indiqué par le code français. La correction a été faite.

Hôtel Delta - Trois-Rivières

Une carte distribuée par l'hôtel contenait quelques incorrections. L'hôtel répond que le nécessaire sera fait pour corriger la situation lors de la prochaine impression.

Me Mario Goulet, avocat - Montréal

Observations au sujet d'un volume qui venait de paraître au printemps dernier sous la signature de cet auteur. Cet ouvrage est intitulé « Le droit disciplinaire des corporations professionnelles ». L'ASULF lui a fait part des nouvelles dispositions du projet de loi n° 140 qui remplace l'expression « corporation professionnelle » par « ordre professionnel ». Cette question de vocabulaire pourrait affecter le titre d'une prochaine édition de ce livre après l'adoption du projet de loi l'été dernier.

Pas de réponse.

Carrossier Sansfaçon - Loretteville

Dépliant de cette entreprise contenant une multitude de fautes de français. Un autre dépliant reçu plus tard fait voir que cette entreprise a tenu compte des observations de l'ASULF et corrigé le dépliant en conséquence.

Air Miles - Montréal

Brochure portant la mention « Quebec City » au lieu de Québec.

Pas de réponse.

Auteurs d'un volume de droit

Trois avocats ont publié un volume intitulé « Traité de droit de la santé et de la sécurité au travail ». Il y aurait lieu de modifier le titre lors d'une prochaine édition pour y introduire l'expression « sécurité du travail » choisie par le législateur québécois et utilisée dans l'ensemble du monde francophone.

Pas de réponse.

Antirouille à l'huile métropolitain Inc. - Québec

Quelques modifications à apporter à la lettre que cette entreprise envoie à ses clients à chaque année.

Pas de réponse.

Croisières Lachance - Berthier-sur-mer

Corrections à apporter sur les reçus et billets de cette entreprise.

Pas de réponse.

Les Violons du Roy - Québec

Deux corrections à apporter à un dépliant.

Pas de réponse.

Association pulmonaire du Québec - Montréal

Quelques corrections à apporter à un feuillet.

Pas de réponse.

Services financiers MFO - Québec

Invitation faite à cette entreprise de remplacer « De - From » sur ses enveloppes par « Expéditeur » lors de l'impression de nouvelles enveloppes. Cette modification sera faite.

Me Luce Dionne - Montréal

Me Dionne a participé à l'émission de télévision Raison-Passion. Elle a employé l'expression « les juges qui montent sur le banc » au cours de cette émission. L'ASULF lui fait remarquer que les juges siègent.
Pas de réponse

Me Gilles Auclair - Saint-Jérôme

Expression « du haut du banc » utilisée dans un poème paru dans le Journal du Barreau. Me Auclair s'est excusé... en vers.

D'Aragon Associés - Vimont Laval

Observations répétées sur plusieurs fautes de français dans la papeterie que ce courtier d'assurances utilise à Sainte-Foy.

Pas de réponse.

Dentiste Marcel Demers - Sainte-Foy

Quelques fautes de français à corriger sur la papeterie.
Pas de réponse.

Immeubles Cominar-Vanier

Suggestion d'informer Bell Québec de mettre la mention « Le Saint-Mathieu » dans les annuaires téléphoniques au lieu de « St-Mathieu ».

Pas de réponse.

Mines Abcourt Inc. - Outremont

Suggestion de corriger deux termes erronés dans le rapport annuel de cette société. On tiendra compte des commentaires l'an prochain.

Éditions Québecor - Outremont

Deux anglicismes à corriger sur un feuillet publicitaire.
Pas de réponse.

Les Soupes Campbell - Toronto

Suggestion de remplacer l'expression « Consigné là où prescrit » que l'on trouve sur les boîtes de cocktail de légumes par « Consigné s'il y a lieu ».

Pas de réponse.

Éditions Art Global/Éditions Libre Expression - Montréal

Trois pages d'observations sur le volume « Jean Béliveau - une époque, un regard » édité par ces deux sociétés. Les deux éditeurs ont tenu à remercier l'ASULF de ses observations. Les corrections seront apportées lors d'une prochaine réédition.

Me Guy Bertrand - Québec

Observations sur le projet de mémoire présenté par Me Guy Bertrand au cours du débat préréférendaire. Le mémoire a été corrigé en tenant compte des suggestions de l'ASULF.

Brasserie Labatt - Ville La Salle

Éclaircissements demandés par l'ASULF sur l'expression « bouteille intruse » qui paraît sur les caisses de bière Bleue Dry. La compagnie a donné les raisons du choix de cette expression.

VLB Éditeur - Montréal

Plusieurs observations de vocabulaire sur le livre « L'affaire Bernonville ».

Pas de réponse.

Conseil scolaire de l'Eau-Vive - Longueuil

À la suggestion d'un membre, l'Association signale deux incorrections sur un bulletin de ce conseil scolaire.

Pas de réponse.

Suggestions aux médiasLe Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications - Ottawa

L'ASULF a porté plainte auprès du CRTC à la suite de la diffusion de l'annonce du produit CLR, prononcé « Ci L Are » avec un accent bien anglais, à la station TQS (canal 13). Le CRTC a fait parvenir une copie de la plainte à TQS et au Conseil des normes de la publicité pour y donner suite. Celui-ci a répondu : « *C'est une demande de l'annonceur, et le radiodiffuseur y a souscrit. Dans les circonstances, le Conseil ne pense pas pouvoir changer quoi que ce soit à cette situation qui est légitime en soi.* » L'ASULF est revenue à la charge pour insister sur le fait qu'il n'y avait pas lieu de prononcer des lettres à l'anglaise.

L'ASULF a signalé aussi qu'il n'y avait pas lieu de prononcer le mot « Ohio » à la manière des américains; cette région a été explorée par Cavalier de La Salle vers 1670. Il en est de même de « New Orleans » et d'autres villes américaines.

L'ASULF a aussi porté plainte auprès du CRTC lors de la diffusion en anglais, sans traduction, d'une entrevue avec Mike GARTNER, joueur de hockey des Maple Leafs de Toronto. Le CRTC a fait parvenir copie de cette plainte au réseau TVA. Il explique qu'il est de pratique courante dans de telles circonstances de demander au reporter de traduire de façon succincte l'entrevue, ce

qui fut fait ce jour-là. TVA ajoute que les cas comme ceux que l'ASULF signale sont inhabituels.

L'ASULF constate qu'on entend souvent des entrevues à la radio et à la télévision qui sont faites en anglais sans qu'il y ait une véritable traduction en français.

Société Radio-Canada

Au cours du programme « Tous pour un », l'animateur Jean BESRÉ a prononcé « Waterlou » comme le font les anglophones. L'ASULF l'a invité à parler dorénavant de « Ouaterlo ».

L'ASULF est aussi intervenue pour signaler trois entrevues faites uniquement en anglais au canal 6 de SRC Sports. Elles n'étaient accompagnées d'aucune traduction française. Elle a aussi demandé à la SRC de surveiller l'orthographe élémentaire lorsqu'un texte français paraît à l'écran. On y a lu, par exemple, « nous feront du hockey ».

L'ASULF a également demandé au Service des nouvelles de la SRC de prononcer les noms Hébron, Kanawaké et O.J. Simpson à la française. Cette intervention a été publiée par Le Soleil, Le Droit et La Presse.

Le Devoir

L'ASULF a écrit à ce journal pour rappeler que la Place Victoria à Montréal n'existe plus depuis 1989, date où elle est devenue la Tour de la Place-Victoria.

Elle a aussi signalé la construction fautive très fréquente « la deuxième (ou cinquième) plus importante industrie (ou langue) » calquée sur l'anglais. Il s'agit de la deuxième langue en importance ou de la cinquième industrie en importance.

Le Soleil

L'ASULF est intervenue auprès du journal Le Soleil pour signaler l'emploi de l'anglicisme « juridiction » au lieu du mot « compétence ». Elle a aussi demandé à ce journal d'écarter le barbarisme « relocalisé ». Elle a signalé la nuance à apporter aux mots « assigner » et « affecter »; en français, on assigne une tâche à quelqu'un et on affecte quelqu'un à un poste.

Revue GEO

L'Association a écrit au directeur des rédactions de cette revue pour lui signaler son étonnement devant le titre « Les Cranberries » qui coiffait un article sur les canneberges dans le numéro de mars 1994 de cette revue.

L'Association va consulter l'OLF sur ce terme et intervenir, le cas échéant.

Le Journal du Barreau

L'Association a demandé à ce journal d'apporter deux corrections aux inscriptions habituelles en première page.

Bonjour Dimanche - Hull

Ce journal indique une distribution de « 77 000 copies ». L'ASULF lui a demandé d'écrire « exemplaires ». Elle a écrit une seconde fois vu que la même erreur persiste. Elle vient de recevoir une réponse positive du p.d.g. de ce journal.

Dimanche Outaouais - Gatineau

La démarche faite auprès du journal Bonjour Dimanche a été répétée auprès de Dimanche Outaouais.

Au fil des événements

L'ASULF est intervenue auprès de l'Université Laval pour lui suggérer d'écarter l'expression « congé férié » et de la remplacer par « jour férié » dans le bulletin « Au fil des événements ».

Suggestions concernant certains motsDéclaration de revenus

L'ASULF a écrit au député fédéral d'Ahuntsic, M. Michel DANAULT, pour lui signaler l'emploi de l'expression fautive « déclaration d'impôt » dans un dépliant de son parti politique.

Corporation

L'Association s'est adressée à l'inspecteur général des institutions financières à la suite de la parution d'un article dans Le Devoir pour signaler que le mot « corporation » a été éliminé du Code civil et remplacé par « personne morale ».

L'inspecteur répond :

En résumé, nous sommes conscients du problème linguistique que pose l'expression « corporation », nous avons depuis dix ans entrepris le changement en utilisant l'expression « personne morale » là où il le fallait. Toutefois, je conviens avec vous qu'il reste encore du travail à faire, notamment dans les lois où le mot « corporation » est toujours présent.

régulier

- a) L'ASULF a écrit à la société des Dictionnaires Robert à Ville-Saint-Laurent, qui publiait dans les journaux une annonce dans laquelle il était question du « prix régulier ». L'ASULF n'a reçu aucune réponse. Toutefois, dans les annonces postérieures, le mot « courant » a fait son apparition.
- b) Elle a aussi écrit à la Fédération des Caisses populaires Desjardins au sujet de l'expression « intérêts réguliers » que l'on trouve sur les certificats de dépôt à terme.

Le président du Comité de francisation a répondu :

Nous utilisons ici l'adjectif "régulier" de la même façon que les services gouvernementaux du Québec et du Canada à l'égard de l'intérêt payable aux acquéreurs d'obligations d'épargne. On désigne ainsi l'intérêt encaissable après un an, contrairement à l'intérêt dit composé, lequel n'est encaissable qu'à l'échéance d'un dépôt fait souvent pour plusieurs années. Les conseillers de la caisse précisent habituellement la nuance aux déposants. Le même emploi de l'adjectif "régulier" s'observe ailleurs dans le milieu.

Outre les formulaires destinés aux déposants, bien des documents administratifs internes et de multiples programmes informatisés montrent le composé "intérêt régulier"; une substitution de terminologie occasionnerait par conséquent de nombreux ajustements.

C'est un point que l'ASULF se propose d'examiner.

- c) L'ASULF a signalé à Décormag l'emploi de l'expression fautive « prix régulier » dans une offre d'abonnement à ce magazine. La correction sera apportée dès la prochaine impression. Décormag remercie l'ASULF.
- d) Les Presses de l'Université Laval et Les publications Dacfor Inc. ont été invitées à ne plus utiliser cette expression dans leur publicité. Le Club de hockey Les Nordiques a reçu la même suggestion.
- e) Orchestre symphonique de Montréal

L'expression « prix régulier » à remplacer par « prix courant » dans une annonce.

Pas de réponse.

- f) Fondation québécoise en environnement - Montréal

Dépliant de cet organisme contenant les expressions « prix régulier » et « saison régulière » à remplacer par « prix courant » et « saison » tout court.

Pas de réponse.

- g) Le Théâtre du Bois de Coulonge - Québec

Suggestion d'éviter l'expression « billet régulier » et d'utiliser « billet ordinaire ».

Pas de réponse. Le mot « régulier » est cependant disparu du dépliant publié par la suite.

juridiction

L'ASULF s'est adressée au ministre des Affaires intergouvernementales à Ottawa pour lui signaler l'emploi fautif du mot « juridiction ». Le ministre a remercié l'Association. Ce fait est à signaler parce que celle-ci ne reçoit pas souvent de réponse dans des cas semblables.

gradué

L'Association a demandé à l'Association des étudiants et étudiantes gradué(es) en Relations industrielles de l'Université Laval d'écarter le mot « gradué » de sa dénomination. Elle n'a pas reçu de réponse.

L'ASULF s'est adressée à l'Union des gradué-e-s inscrit-e-s à Laval Inc. pour lui suggérer d'écarter le mot « gradué » et de choisir une autre dénomination pour son groupement. L'agent de liaison a répondu que l'U.G.I.L. est consciente depuis longtemps du problème que pose l'emploi du mot « gradué » et qu'elle étudie les moyens de corriger cette situation.

meilleur avant

L'ASULF a écrit au ministre de l'Agriculture à Ottawa concernant l'utilisation de l'expression « meilleur avant » sur l'étiquetage des aliments.

Le ministre a répondu que la proposition initiale était de demander d'indiquer « utiliser avant » et la date, mais qu'on avait finalement opté pour « meilleur avant » qui est fort probablement la traduction littérale de « best before ». Il termine en soulignant que « l'expression choisie en français l'a donc sans doute été parce que c'était la plus concise possible et qu'elle pouvait être facilement comprise par les consommateurs ».

L'ASULF va récrire au ministre à la suite des arguments qu'elle a reçus du docteur Jacques BOULAY concernant cette expression.

Salaberry-de-Valleyfield

L'ASULF poursuit ses démarches pour que l'emploi de la dénomination légale de la ville de Salaberry-de-Valleyfield soit de plus en plus répandu. Elle s'est adressée à certains établissements sans obtenir de réponse. En voici la liste :

- Caisse populaire Saint-Esprit de Salaberry-de-Valleyfield
- Caisse populaire Saint-Eugène de Salaberry-de-Valleyfield
- Le Soleil du Saint-Laurent
- La Société d'histoire et de généalogie de Salaberry-de-Valleyfield
- Canadian Tire
- Centraide - secteur public - Québec
- l'Hôtel Valleyfield
- Vacances pour tous
- Ministère de la Justice - Service du support à la magistrature
- La Presse - Montréal
- Réseau Quatre-Saisons
- CFCM-TV, réseau TVA
- Société Radio-Canada

D'autres établissements à qui l'ASULF s'est adressée ont fait connaître leur réponse. La Caisse populaire Notre-Dame de Bellerive a entrepris la modification de sa papeterie. La Caisse populaire Sainte-Cécile a soumis cette demande à son conseil d'administration. L'ASULF devra récrire pour connaître la suite. La Caisse populaire Sacré-Coeur de Valleyfield n'apportera pas de changement à sa dénomination sociale, mais l'adresse sera modifiée dans le sens suggéré par l'Association lors du renouvellement de la provision de sa papeterie.

Bell Québec a entrepris, à la suite d'une entente avec la ville, des changements progressifs depuis 1992 afin de supprimer « Valleyfield » à côté de l'adresse de chacune des inscriptions puisque l'entête Salaberry-de-Valleyfield figure sur toutes les pages de la section alphabétique. Bell prévoit terminer ce travail pour la parution de l'annuaire 1995-1996. Bell informe l'Association que les pages liminaires de tous les annuaires téléphoniques seront modifiées pour inscrire Salaberry-de-Valleyfield.

Pour ce qui est de l'inscription « Valleyfield » sur les comptes d'appels téléphoniques, celle-ci ne peut être corrigée car il s'agit de la mention de la circonscription téléphonique qui comprend normalement une ville ou un village et le territoire environnant. L'ASULF n'accepte pas une telle réponse et elle va poursuivre ses démarches.

Le CLSC Seigneurie de Beauharnois convient d'utiliser à l'avenir « Salaberry-de-Valleyfield ». Il en a informé son personnel.

Le Ministère des Transports auprès de qui l'Association est revenue à la charge, affirme que c'est bien « Salaberry-de-Valleyfield » que Transports Québec utilise dans la signalisation routière et sur les cartes routières. Les données sur l'état des routes concernant les tronçons touchant la ville de Salaberry-de-Valleyfield ont comporté une référence correspondant à la dénomination officielle à compter de l'hiver qui vient de se terminer.

L'ASULF s'est adressée au ministre de la Justice qui a fait paraître dans le Journal du Barreau un avis concernant le recrutement des juges. On y lit que le poste CQ-76 prévoit la résidence du juge à Valleyfield. Le ministère de la Justice a pris les dispositions pour éviter qu'une telle erreur ne se reproduise.

Le Petit Robert des noms propres 1994 mentionne Salaberry-de-Valleyfield. Cette modification n'a toutefois pas encore été apportée au Dictionnaire Québécois d'Aujourd'hui.

Suggestions concernant le mot « place »

Place du Portage - Hull

Le conseil municipal de la Ville de Hull a suggéré de dénommer Jean-Marchand et Jeanne-Sauvé les bâtiments de cet ensemble immobilier. La Commission de l'identité hulloise a fait de même et a appuyé la suggestion de l'ASULF concernant l'appellation « Complexe du Portage ».

Le gouvernement fédéral vient d'accepter la double suggestion de l'Association, soit en premier lieu de dénommer « Édifice Jean-Marchand » et « Édifice Jeanne-Sauvé » les bâtiments appelés actuellement phases I, II, III et IV de cet important ensemble immobilier; soit en second lieu de remplacer, par « Complexe du Portage », l'appellation « Place du Portage » utilisée depuis une vingtaine d'années.

Le gouvernement fédéral reconnaît ainsi l'apport de ces deux personnalités éminentes du monde politique; il écarte de plus un anglicisme très répandu. Ce geste a une valeur exemplaire indiscutable. Il devrait convaincre les organismes publics et parapublics, de même que les grandes entreprises, de cesser d'utiliser cet anglicisme sous prétexte que cette façon d'agir remonte à plusieurs années.

Esplanade Laurier - Ottawa

L'ASULF fait observer qu'il ne s'agit pas d'une esplanade, mais bien d'un bâtiment.

M. David C. DINGWALL répond :

Je tiens à vous informer que cette dénomination a été conférée par les propriétaires de l'immeuble pour honorer Sir Wilfrid Laurier, un de nos illustres premiers ministres. Comme cet immeuble n'appartient pas au gouvernement fédéral, la politique sur la dénomination des immeubles fédéraux ne s'applique pas et par conséquent, je ne suis pas en mesure d'imposer cette politique pour des locaux loués.

Cependant, je prends note des commentaires de l'Association des usagers de la langue française, et il en sera tenu compte lorsqu'il y aura lieu de choisir le nom d'un immeuble du gouvernement fédéral, à l'avenir.

Place de la francophonie - Ottawa

Intervention demeurée sans réponse. L'ASULF va sûrement revenir à la charge.

Parc Samuel-Holland - Québec

Me Yves DEMERS, président de S.S.Q. Vie et vice-président de l'ASULF informe celle-ci que cette société immobilière donne suite à la suggestion de l'ASULF et laisse tomber le mot « parc » pour retenir le nom Samuel-Holland. Il faudra voir comment cela va se traduire en pratique.

Place minière - Rouyn-Noranda

Intervention en juillet 1994 demeurée sans réponse du propriétaire. L'Office de la langue française, qui a un bureau dans cet immeuble, informe l'Association que celui-ci deviendra un centre des congrès dans un avenir rapproché. Pour sa part, l'OLF n'utilise plus l'expression « Place minière » dans sa correspondance depuis un bon moment déjà.

Place Saint-Michel - Jonquière

L'ASULF est intervenue encore une fois sans succès auprès du nouvel administrateur de cet immeuble. La lettre expédiée en août 1994 est demeurée sans réponse.

Galerias de la Capitale - Québec

Les Développements Iberville Ltée ont annoncé la construction d'une annexe au Centre commercial Les Galeries de la Capitale. L'ASULF a demandé à cette société d'éviter l'emploi de dénominations erronées telles que « place », « square » ou autre du même genre.

Pas de réponse.

Place de l'Aviation internationale - Montréal

En face de la Tour de la Bourse où l'OLF a son siège, un entrepreneur construit un édifice qui sera appelé « Place de l'Aviation internationale ». Pourtant, l'ASULF a écrit antérieurement à ce sujet à cet organisme international qui semblait conscient de cet anglicisme. L'OLF est-il intervenu? La question est posée.

Démarches personnelles des membres

Neuf membres ont fait part à l'ASULF de leurs démarches personnelles. Les voici.

Gérard CÔTÉ - Sherbrooke

Établissement commercial dénommé Liquor Store Bar.

Danielle LANGELIER - Montréal et Verdun

Deux anglicismes dans la documentation destinée à la clientèle de l'établissement « Dans un jardin » à Boucherville.

Une des voies de circulation de l'Île-des-Soeurs est dénommée « Place du Commerce ». L'intervention se poursuit.

Message publicitaire de Centraide comportant un anglicisme « Si vous ne supportez plus la misère, supportez-nous » à modifier pour lire : « Si la misère vous est insoutenable, soutenez-nous. »

Un mot utilisé dans son acception incorrecte dans le magazine Provigo à Outremont.

Rédaction du texte français qui laisse beaucoup à désirer dans des documents accompagnant un télécopieur publié par la Corporation Internationale Brother (Canada) Ltée à Dollard-des-Ormeaux.

Suggestions à la Société Radio-Canada de mettre à son horaire une émission ayant pour sujet la langue française.

Plainte à l'Office de la langue française concernant une enseigne portant l'inscription « Bargain, Bargain, Bargain, le Bargain Shop » sur un emplacement anciennement occupé par un magasin Woolworth à Verdun.

L'ASULF a fait parvenir à Mme LANGELIER la facture du buffet commandé à la société Images et Saveurs par l'Association à l'occasion de son assemblée générale annuelle de 1994 à Montréal. Elle demandait à Mme Langelier de voir à faire corriger la facture, ce qui fut fait.

Paul DUFAULT - Montréal

Plainte auprès de l'Office de la langue française. Un café situé à l'angle de la rue Saint-Denis et du boulevard Maisonneuve porte la dénomination « Second Cup ».

Bernard SAINT-LAURENT - Sept-Îles

Lettre aux Anciens combattants du Canada pour signaler quelques erreurs dans la traduction française du fascicule remis à Ottawa lors d'une cérémonie commémorative du 50^e anniversaire du débarquement en Normandie.

Lettre au Grand Prix du Canada aux soins de Télé Quatre-Saisons pour signaler qu'au cours d'un reportage sur le « Grand Prix », un des commentateurs employait des termes anglais propres à la compétition automobile, mais pour lesquels la langue française reconnaît des équivalents.

Madeleine SAUVÉ - Montréal

Intervention auprès du Service des communications de l'Université Laval pour signaler une faute de français dans le bulletin « Au fil des événements ».

Louis GARANT - Québec

Plainte à l'Office de la langue française. Le personnel qui dirige la circulation dans le stationnement de l'Hôtel du Parc à Montréal ne parle pas un seul mot de français.

Ghislain LAROCHE - Verdun

Lettre à Me Dominique MALÉZA de Québec pour signaler une faute de français dans un article paru dans la Revue légale.

Dr Jacques BOULAY - Québec

Lettre à l'Ordre des médecins du Québec concernant l'appellation « Collège des médecins du Québec ». Cette lettre a été publiée dans le bulletin de l'ASULF de mars 1995.

François LAVALLÉE - Québec

Plainte à Price Costco Canada Inc. au sujet de la qualité de la communication en général du Club Price avec sa clientèle.

Relations avec d'autres organismes

L'ASULF a écrit à l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta pour se présenter à elle.

Le Mouvement Francité a invité l'ASULF à la journée de la Francité à Jonquière en juillet dernier. M. Charlemagne GIRARD a bien voulu se rendre à l'invitation.

L'ASULF participe à la Table de concertation de la Francophonie. Me Yves DEMERS, vice-président, y représente l'Association.

En juillet 1994, le président a donné une journée de formation sur la qualité du français dans les conventions collectives à des syndicalistes de la CSN.

Le président a accordé un interview à Radio-Canada dans le cadre de l'émission Tournée d'Amérique en septembre dernier. Il a participé à une cérémonie du Conseil de la langue française concernant l'Ordre des francophones d'Amérique et la remise du prix du 3 juillet de cet organisme. Il a prononcé une conférence au souper de Noël de l'Ordre des traducteurs de la région de Québec.

Le président a rencontré à Montréal en décembre dernier, en compagnie de Mme Lola LEBRASSEUR de Montréal, Mme Brigitte PEYROU du Service des Affaires juridiques au cabinet du Premier Ministre de France.

Il est fait mention à deux reprises de l'ASULF et de son président dans le volume des auteurs Pierre MARTEL et Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE intitulé « La qualité de la langue au Québec » publié récemment.

PERSPECTIVES

Au risque de reprendre les termes mêmes du rapport de l'an dernier, il est bon de rappeler que la raison d'être de l'Association est de travailler à la promotion de la qualité de la langue. Elle laisse à d'autres le combat pour le statut de la langue, mais elle intervient tout de même lorsque le français brille par son absence alors qu'il devrait être présent.

La plupart des interventions sont le fait de la direction de l'Association, mais quelques-unes font suite à des suggestions des membres. Elles concernent la plupart du temps des questions de vocabulaire. Le soussigné constate de nouveau que le nombre des démarches de l'Association est très élevé et que celles-ci sont peut-être trop dispersées. De toute façon, compte tenu des ressources, il va falloir les réduire. Curieusement, un membre a suggéré de signaler aux quotidiens des fautes de français dans les titres en particulier. Ce seul exercice signifierait des certaines d'interventions, ce qui n'est pas possible.

Vous avez pu remarquer que l'Association fait des observations sur les lois et règlements, avec un succès limité. Il est primordial qu'elle continue d'intervenir dans ce domaine en souhaitant que l'OLF s'implique davantage, si possible. Elle n'a pas réussi jusqu'à présent à sensibiliser le législateur à l'importance de la qualité de la langue juridique.

Parmi les démarches habituelles pour la correction de la langue, il faut mentionner la lutte aux fausses places. Les nombreuses interventions pour faire changer la dénomination de bâtiments dénommés « place » ont réussi dans un certain nombre de cas. Mais, ce sont de petites victoires qui n'ont pas eu un véritable effet d'entraînement. L'an passé, on pouvait lire dans le rapport : « Il faut attaquer la bête à la tête. La Place des Arts à Montréal, propriété publique, est une belle cible de même que Place du Portage à Hull, également propriété publique. Place Québec, qui s'appête à recevoir le Centre des congrès est aussi un objectif privilégié. » Il faut ajouter cette année la « Place de l'Aviation internationale » à Montréal.

L'ASULF vient de remporter une victoire importante avec la disparition de l'appellation « Place du Portage » à Hull. Il faut maintenant s'attaquer aux places mentionnées ci-dessus. Ce ne sont toutefois pas quelques lettres de l'ASULF à elles seules qui vont faire changer la situation. Il faut une action concertée et continue plus vaste.

La langue des conventions collectives fait pitié. C'est un désastre ou presque. Il y aurait de quoi se décourager si l'on n'était pas jeune et déterminé. On dirait que personne, pas plus les employeurs que les syndicats, n'est intéressé à corriger les fautes de français criantes qui déparent ces documents très importants. Une telle attitude est scandaleuse. Les exemples mentionnés dans le présent rapport à ce sujet sont éloquentes. L'intervention de l'OLF semble être nécessaire si l'on veut obtenir des résultats.

L'Association va continuer les démarches qu'elle vient d'entreprendre pour populariser l'emploi de la dénomination « Salaberry-de-Valleyfield ». Il a été impossible à l'ASULF jusqu'ici d'intéresser des gens de cette ville à s'engager dans une action dans ce sens, pas même l'un des abonnés à la revue L'Action Nationale. C'est difficile à comprendre.

L'Association n'a pas fait de campagne de recrutement particulière cette année, ce qui n'a pas empêché une augmentation de l'effectif. Elle

n'a pu mettre en pratique le projet de recrutement de membres collectifs, ce qui est pourtant important pour assurer des revenus suffisants à l'ASULF.

Actuellement, l'Association dispose en pratique des services d'une personne pour faire ses interventions, le président. C'est insuffisant : cette situation n'a pas été corrigée après neuf ans, mais elle ne peut durer indéfiniment. De plus, d'ici quelques mois, il lui faudra, de toute nécessité, trouver un local, se procurer l'équipement de bureau minimal et pouvoir compter sur les services d'une personne rémunérée au secrétariat. Sinon, l'ASULF devra se résigner à se faire harakiri à la prochaine assemblée annuelle. Le bureau a réfléchi à ce problème depuis quelques années, mais n'a pas trouvé de solution à ce jour. La minute de vérité approche.

En terminant, le président remercie sincèrement et cordialement les autres membres du bureau, Mme Esther TAILLON, M. Étienne GIASSON, Me Yves DEMERS, et M. Réal MIREAULT de leur engagement envers l'Association.

Pour reprendre le rapport de l'an passé, et je cite : « Le président ne peut passer sous silence la collaboration fidèle de sa secrétaire, Léone TREMBLAY, qui a vraiment épousé la cause de l'ASULF, qui ne ménage pas son temps depuis 1986 et qui est disponible en dehors des heures habituelles de travail. Il lui dit publiquement ce qu'il lui répète privément : si vous n'étiez pas là, l'ASULF ne serait pas ce qu'elle est. Quoi dire de plus!

Il faut mentionner la collaboration bénévole d'une personne dévouée, mais discrète, qui fait, d'excellente façon, la comptabilité de l'Association depuis plusieurs années.

Enfin, l'ASULF est aussi heureuse de compter depuis 6 ans sur les services de Mme Andrée CHAMPAGNE. Elle accomplit son travail avec compétence et serviabilité. »

Le président,



Robert AUCLAIR

Sainte-Foy, le 5 juin 1995

STATISTIQUES

au 31 mars 1995

NOMBRE DE MEMBRES

1986:	38	1991:	199
1987:	60	1992:	207
1988:	85	1993:	320
1989:	111	1994:	291
1990:	153	1995:	332

RÉPARTITION DES MEMBRES						
Région	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95
Ville de Montréal	48	79	83	139	135	145
Ville de Québec	61	70	67	90	79	103
Saguenay	13	14	14	15	16	18
Outaouais et région d'Ottawa	12	12	14	29	21	24
Estrie et Drummondville	4	7	8	14	10	12
Gaspésie (New Carlisle)	0	4	4	1	1	2
Mauricie	0	3	5	6	4	6
Abitibi (Rouyn-Noranda)	0	2	3	3	2	4
Beauce et Thetford-les-Mines	0	2	1	2	4	3
Côte Nord (Sept-Îles)				1	1	0
Autres endroits*	15	6	8	20	18	15
Total	153	199	207	320	291	332

* Autres endroits

Québec

Kuujuaq

Nouveau-Brunswick

Fredericton

Saint-Joseph

Ontario

Gloucester

London

Saint-Isidore

Stittsville

Toronto

Colombie-Britannique

Vancouver

Victoria

Yukon

Whitehorse

Argentine

Belgique

Bruxelles

France

Bligny-le-Sec

Suisse

Berne

COTISATIONS

Membres						Membres					
	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95		90-91	91-92	92-93	93-94	94-95
10,00 \$	108	37	2	0	4	40,00 \$	0	2	2	1	2
15,00 \$	9	68	199	163	183	45,00 \$	0	0	0	0	1
20,00 \$	40	18	17	20	16	50,00 \$	13	12	25	14	31
25,00 \$	23	34	36	45	53	65,00 \$	0	0	0	0	1
30,00 \$	1	9	12	12	15	75,00 \$					1
35,00 \$	2	2	1	3	4	100,00 \$	2	2	4	3	4

L'ASULF compte 308 membres individuels au 31 mars 1995 et 24 membres collectifs.

43 membres n'ont pas renouvelé leur adhésion entre le 1^{er} avril 1994 et le 31 mars 1995.

71 nouvelles adhésions ont été reçues entre le 1^{er} avril 1994 et le 31 mars 1995.

Note

Une différence d'environ 10% du total des membres n'apparaît pas dans le tableau ci-dessus, mais s'explique par les raisons suivantes :

- les membres dont le renouvellement de l'adhésion tombe en mars, mois qui termine l'année financière, ne sont pas comptés si le paiement de leur cotisation s'effectue après le 31 mars.
- un rappel a été expédié aux membres qui n'ont pas renouvelé leur adhésion après trois mois de la date d'échéance. Ils sont comptés comme membres, même si leur cotisation n'apparaît pas dans le tableau ci-dessus.

Le 5 juin 1995